

 <p>Commission Règles et qualité</p>	<p>Groupe de Travail animé par :</p> 
<p>COMPTE-RENDU DE REUNION GT Ethique de l'usage de l'information et de la donnée géolocalisées</p>	
<p>Réunion du GT du 7 février 2024 en visio-conférence de 14h30 à 16h30</p>	

Liste des participant(e)s

Présent(e)s : Fabien CASTEL (Murmuration), Marie PARENT (Ville de Montréal), Richard MONGEAU (Université Montréal), Simon GIGNAC (Ville de Montréal), Grégory DELOBELLE (Région Centre Val de Loire), Pierre LAULIER (CNIG), Hervé HALBOUT (HALBOUT Consultants), co-animateur, Anthéa SERAFIN (Ekitia), co-animatrice.

Compte-rendu synthétique

Lors de cette réunion, la Ville de Montréal a présenté aux autres participants 3 cas d'usage de données géolocalisées, visant à répondre aux besoins des Directions/Services de la Ville.

Après une présentation de chaque cas d'usage, les participant(e)s ont débattu des enjeux éthiques que ceux-ci leurs évoquaient. Les points essentiels de ces discussions sont repris ci-dessous.

Cas d'usage n°1 : Application de la politique d'ouverture des données détenues par la ville

Précisions sur le cas d'usage

En 2010, la Ville de Montréal a dû appliquer une politique d'ouverture des données qu'elle détenait. Dans ce contexte, une carte créée dans les années 70 indiquant les hauteurs des bâtiments de la ville a été ouverte au public par un autre Service que celui de la géomatique, sans vérification préalable du fait que les données étaient encore à jour ou non. Or, celles-ci ont été réutilisées pour produire une maquette 3D des bâtiments, qui s'est avérée erronée.

En interne, s'est posée la question de qui pouvait / devait être habilité à ouvrir les données détenues par la Ville. En effet dans ce cas précis, le producteur des données initiales, à savoir la Division de la géomatique, n'avait pas été consulté, alors-même qu'en tant que producteur sa responsabilité juridique aurait pu être engagée du fait de la mauvaise qualité des données.

Depuis, un protocole a été mis en place afin de mieux garantir la qualité et l'intégrité des données qui sont ouvertes : lorsque la Ville souhaite ouvrir une base de données, les producteurs sont contactés pour validation et remplissent un formulaire précisant les caractéristiques des données, celles-ci étant vérifiées par le Chef du Service concerné, avant d'être renseignées dans le « portail de données ouvertes ».

Enjeux éthiques discutés avec les participant(e)s du GT

1° La communication relative au niveau de qualité de données rendues accessibles au public est essentielle : Cela permet de fournir une information sur les usages appropriés des données au regard de leurs caractéristiques.

2° Les ré-utilisateurs de données ouvertes devraient être davantage incités à formuler des retours aux producteurs concernant les usages qu'ils en font et les défauts de qualité qu'ils ont rencontrés : Aujourd'hui, au Canada comme en France, cela n'est pas obligatoire et, malgré des statistiques démontrant que certaines données ouvertes sont très consultées, très peu de retours sont formulés aux producteurs. Or ils en seraient preneurs car cela permettrait d'améliorer en continu la documentation des usages pour lesquels elles pourraient être adaptées. Sur ce point, le GT souligne un enjeu : certains ré-utilisateurs seraient davantage à la recherche de données confortant leurs théories et leur permettant de réaliser leurs projets plutôt qu'à la recherche de données d'une qualité suffisante par rapport à l'usage qu'ils souhaitent en faire. Néanmoins, quelques bonnes pratiques ont été identifiées par le GT :

- Au minimum, la mise en place de procédures simples permettant aux ré-utilisateurs de données ouvertes de formuler des retours aux producteurs concernant le niveau de qualité des données par rapport à l'usage qui en a été fait ;
- La mise en place d'une Charte éthique expliquant l'utilité de tels retours pour les producteurs de données ouvertes, et pour les futurs ré-utilisateurs (une telle Charte a vocation à être expérimentée dans le cadre du catalogue de données *Green Data for Health* mis en œuvre par Ecolab – le laboratoire d'innovation du Ministère de la Transition Ecologique ; cette Charte a été co-construite avec les utilisateurs du site, dans l'objectif de proposer un document "bonus"/"gagnant-gagnant" basé sur la conception d'un système d'incitations équilibré pour la promotion du partage des données et des ré-utilisations qui en sont issues) ;
- La mise en place d'incitations ou de « récompenses » à destination des ré-utilisateurs qui formuleraient des retours aux producteurs.

Ressources utiles :

- La page du site internet du CNIG intitulée « Ressources Qualité des Données Géographiques » (<https://cnig.gouv.fr/ressources-qualite-des-donnees-geographiques-a23521.html>)

Cas d'usage n°2 : Cartographie d'un phénomène social

Précisions sur le cas d'usage

Une unité de la Ville de Montréal, indépendante du service de géomatique, avait développé une carte permettant de visualiser un indice d'équité des milieux de vie. Juste avant publication, l'unité a contacté la Division de la géomatique pour les informer de ce projet. Malgré la constatation de défauts par les géomaticiens, qui aurait supposé une refonte du projet (ex. selon l'option choisie de visualisation de données identiques, les résultats étaient différents), le caractère tardif de cette sollicitation et l'absence d'obligation d'obtenir leur aval pour publier la carte n'ont pas empêché la publication de celle-ci.

Enjeux éthiques discutés avec les participant(e)s du GT

1° Toute carte devrait être accompagnée d'un rapport, facilement accessible, détaillant la méthodologie appliquée pour la produire : Les producteurs d'une carte devraient en effet proposer, de manière très visible, un rapport exposant les choix méthodologiques effectués pour produire la carte ainsi que le contexte dans lequel elle a été produite. En effet, ces choix ont un impact direct sur le sens des données visualisées par les utilisateurs. Il est ici important de bien distinguer les enjeux liés à la qualité des données initiales de ceux liés à la représentation de ces données : en l'occurrence, malgré des données initiales de qualité, ici ce sont les choix méthodologiques faits pour les représenter qui ont affecté la fiabilité de l'indice. Autrement dit, des mêmes données peuvent faire dire des choses différentes. Les participants au GT ont souligné que cette problématique se retrouvait aujourd'hui dans les représentations de données faites dans les jumeaux numériques. Ils ont par ailleurs précisé le fait que la documentation accessible concernant la méthodologie appliquée devrait également détailler les algorithmes utilisés pour analyser les données, notamment en vue de garantir leur explicabilité.

2° Si les producteurs ont bien une part de responsabilité concernant la qualité des données qu'ils produisent, les utilisateurs devraient également se responsabiliser quant à la vérification de cette qualité, notamment si l'utilisation qu'ils souhaitent faire de ces données a un impact sur la population : Les participants au GT soulignent, comme dans le cas d'usage précédent, le fait qu'aujourd'hui les utilisateurs de ces outils, qu'il s'agisse de cartes ou de jumeaux numériques, se comportent comme de simples consommateurs ne se posant pas de question sur la qualité, la fiabilité et l'exactitude des données. Cet enjeu par ailleurs est accentué lorsque que l'outil est proposé par un acteur public car une confiance plus grande leur est accordée. Or, lorsque de tels outils sont utilisés en vue d'appuyer des décisions politiques, cela devient encore plus problématique.

3° Toute représentation cartographique devrait être validée par un ou plusieurs experts en géomatique avant sa publication : Tout en préservant une certaine autonomie des producteurs de cartes, une bonne pratique serait de faire valider la méthodologie appliquée par un géomaticien. En effet, ces derniers appartiennent à un ordre professionnel et doivent à ce titre se conformer à des règles déontologiques visant à leur assurer une expertise en traitement de données géolocalisées.

4° Une traçabilité des personnes intervenues dans une représentation cartographique devrait être assurée : Si l'identité des personnes ayant participé à la production des cartes était mentionnée, cela les responsabiliserait davantage. Les participants au GT estiment que si auprès du public la publicité du nom du service ayant produit une carte semble suffisante, une traçabilité nominative interne est importante, au moins sur le rapport méthodologique.

Ressources utiles :

- Règles de sémiologie cartographique

Cas d'usage n°3 : Cartographie de risques d'inondation

Précisions sur le cas d'usage

Suite à des inondations ayant affecté la Ville de Montréal en 2017 et 2019, la Division de la géomatique a produit des cartes visant à actualiser l'identification des zones inondables, avec beaucoup de documentation contextuelle et méthodologique.

Enjeux éthiques discutés avec les participant(e)s du GT

1° Une information fiable concernant un risque naturel prime sur d'éventuels préjudices qu'elle pourrait causer : En l'occurrence, le fait de diffuser une information quant aux zones de la ville à risque d'être inondées était en même temps susceptible de causer un préjudice économique aux citoyens propriétaires de terrains situés dans ces zones. En effet au Canada, les terrains et maisons situés en zones inondables peuvent ne pas être assurés, ceci pouvant donc entraîner une perte de leur valeur. Néanmoins, les participants au GT estiment qu'à partir du moment où l'information sur le risque peut être considérée comme fiable (ex. basée sur une méthodologie solide, documentée et sur des données récurrentes depuis des centaines d'années), il ne serait pas éthique de ne pas la diffuser. L'enjeu de fiabilité de cette information est toutefois essentiel (les participants au GT ont souligné la nécessité d'être particulièrement attentifs à la qualité des données utilisées pour fonder les plans de prévention des risques naturels utilisés par les notaires : celles-ci doivent être produites conformément aux règles d'urbanisme).

2° Les conditions d'utilisation et de réutilisation d'informations relatives aux risques naturels devraient être bien encadrées et prédéfinies : Le fait que la publication de certaines informations d'intérêt public puisse causer un préjudice à des citoyens est essentiellement dû au comportement d'acteurs tiers, et ici précisément au fait que des compagnies d'assurance puissent décider de ne plus assurer des biens situés en zone inondable une fois qu'elles ont connaissance de cette information. Bien que cet enjeu dépasse le cadre et le domaine de compétence de ce GT, il semble important de souligner que certains

dilemmes éthiques ne peuvent être résolus que par des décisions politiques traduisant des choix en termes de modèle de société.

Remarques générales

On peut noter que ces cas d'usage ont, comme ceux présentés lors de la précédente réunion, générés beaucoup de discussions concernant la nécessité de documenter la qualité des données. Un complément a par ailleurs été apporté : si les producteurs ont une grande part de responsabilité dans la manière dont ils communiquent le niveau de qualité des données qu'ils produisent, il semble tout aussi important que ceux qui utilisent des données vérifient que ces données soient d'un niveau de qualité adéquat pour l'usage qu'ils souhaitent en faire. Ceci est particulièrement important lorsque de telles données ont vocation à être utilisées pour fonder des décisions, notamment lorsque celles-ci pourraient avoir un fort impact sociétal.

Comme dans le 3^{ème} cas d'usage présenté lors de la précédente réunion, l'enjeu relatif à la communication de risques naturels susceptibles d'affecter un territoire et sa population a également été abordé. Les participants au GT ont ici affirmé qu'à partir du moment où l'information concernant le risque est fiable à un haut degré de certitude, elle devrait être rendue publique malgré d'éventuels préjudices que cette publication pourrait entraîner (notamment lorsque ceux-ci pourraient être évités par des décisions politiques) : l'information sur le risque prime.